

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 14 juillet 2026 à 18 h 30 sous la présidence de Luc Gilbert, maire.

Sont présents :
Hélène Simard, conseillère siège numéro 2
François Anctil, conseiller siège numéro 4
Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
Alain Gauthier, conseiller siège numéro 6

Étaient absents :
Martin Simard, conseiller siège numéro 1
Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ⁽⁵⁰⁸⁸⁾ ;
3. Dépôt et acceptation des états financiers 2025 ⁽⁵⁰⁸⁹⁾ ;
4. Embauche d'un préposé à l'entretien général et aux travaux publics ⁽⁵⁰⁹⁰⁾ ;
5. Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Entretien des routes locales – Confirmation de réalisation des travaux ⁽⁵⁰⁹¹⁾ ;
6. Période de questions et commentaires ;
7. Fermeture de l'assemblée.

Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare la séance ouverte.

26-07-5088

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller François Anctil
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

26-07-5089

Dépôt et acceptation des états financiers 2025

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant Mallette S.E.N.C.R.L. a préparé et déposé le rapport sur les états financiers 2025 lors de la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers 2025, tel que préparé et déposé par Mallette S.E.N.C.R.L. ;

QUE le conseil autorise la compagnie Mallette S.E.N.C.R.L. à transmettre les états financiers 2025 au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.



Embauche d'un préposé à l'entretien général et aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro 26-06-5059, a autorisé la poursuite du processus de recrutement afin de pourvoir le poste de préposé à l'entretien général et aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite prévu en juin 2027 du titulaire du poste et la volonté de la Municipalité d'assurer une période de transition permettant le transfert des connaissances, des compétences et des responsabilités;

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement a été réalisé conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Maxime Michaud à titre de préposé à l'entretien et aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche permettra d'assurer une relève progressive, de maintenir la qualité des services municipaux et de préserver l'expertise nécessaire à l'exploitation des infrastructures municipales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Anctil
APPUYÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Maxime Michaud au poste de préposé à l'entretien et aux travaux publics;

QUE l'entrée en fonction soit effective au mois d'octobre selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur et à la politique salariale applicable;

QUE cette embauche soit réalisée dans le but d'assurer une période de transition avec l'employé actuellement en poste avant son départ à la retraite prévu en juin 2027, afin de favoriser le transfert des connaissances et d'assurer la continuité des services municipaux;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

Programme d'aide à la voirie locale – Volet : Entretien des routes locales – Confirmation de réalisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports (MTQ) versera une compensation de 87 441 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution sera transmise au MTQ accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes subventionnées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Simard
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Gauthier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes informe le MTQ de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

Période de questions et commentaires



Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Alain Gauthier demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la séance close à 18 h 50.


Luc Gilbert, maire


Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation